

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20230424-01DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de CHAVEYRIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT		x	
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY		x		Perrex	L. VOLATIER		x	
	C. LEMONON (suppléante)	x				J.-J. VIGHETTI		x	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		x		Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)	x				A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL		x	
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT		x	
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT		x		Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)	x				J.-L. CAMILLERI			x
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST		x	
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER		x	
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET		x	
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT		x	
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL		x	
A. SANDRIN	x			L. MAUGE (suppléant)					
Laiz	S. SCHAUVING		x			A. GIVORD		x	
	S. MARECHAL GOYON		x		J.-F. CARJOT			x	
					E. DESMARIS		x		
					F. DUBOIS			x	
				J.-L. GIVORD		x			

Envoi de la convocation : 18/04/2023

Affichage de la convocation : 18/04/2023

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

M. Guy DUPUIT a transmis pouvoir à Mme. Nathalie ROBIN.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 27 mars 2023

- 1) Suite à la dernière modification en date du 27 février 2023, délibération 20230227-01DCC, le Conseil communautaire a délégué certaines de ses compétences au Président. Ce dernier est tenu de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire à chaque réunion du Conseil communautaire.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230424-20230424-01DCC-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

- 1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres quelque soit le type de procédure et quel que soit leur objet, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

PASSATION DES MARCHES

TITULAIRES	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE DU MARCHÉ
JDBE	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dépollution et de démolition de la friche de la SCIAM	44 100,00 €	28/03/2023

- 2) Attribution de l'aide au transport des personnes âgées

Civilité	NOM	PRENOM	CP	VILLE	MONTANT DE L'AIDE	DATE D'ATTRIBUTION
Madame	NUGON	Denise	01290	PONT DE VEYLE	90 €	29/03/2023
Monsieur	PUYNEDJIAN	Edmond	01290	LAIZ	90 €	29/03/2023
Madame	GAUDILLAT	Yvette	01540	VONNAS	90 €	29/03/2023

- 3) Conclure et réviser le louage de choses ainsi que ces avenants que ce louage de choses soit gratuit ou non et le signer, y compris la mise à disposition des équipements de la Communauté de Communes et la signature des conventions et avenants qui y sont relatifs

OBJET DE LA CONVENTION (Mise à disposition ou avenant)	PARTIES A LA CONVENTION	MONTANT DU LOYER	DATE DE SIGNATURE	DATE OU DUREE D'UTILISATION
Convention d'occupation de la Grange du Clou	Sou des écoles Saint-Cyr-Saint-Genis sur Menthon	Gratuit	09/02/2023	11 février et 11 mars 2023
Convention d'occupation de la Grange du Clou	Association Artquaveyle	Gratuit	21/02/2023	Samedi 6 mai 2023
Convention d'occupation de la Grange du Clou	Vivre Autour des Planons et du Clou	Gratuit	24/02/2023	Samedi 26 février 2023
Convention d'occupation de la Grange du Clou	Amicale des Donneurs de sang	Gratuit	20/03/2023	Samedi 22 et dimanche 23 avril 2023
Convention d'occupation de la Grange du Clou	Club Photos de Saint-Jean-sur-Veyle	Gratuit	03/03/2023	Du 30 juin au 9 juillet 2023
Convention d'occupation de la Grange du Clou	Saint Cyr en Mouvement	Gratuit	20/04/2023	Samedi 3 juin 2023

Convention de mise à disposition ou avenant	Objet de la convention	Signataire de la convention	Date de signature	Date ou durée d'utilisation
ESCALE	WEEK END	ASC SAINT JEAN BY NIGHT	06/04/2023	Judi 12 avril 2023 à 15h00 au samedi 14 avril 2023 à 10h00
ESCALE	WEEK END	JUDO CLUB DE LA VEYLE	30/03/2023	Vendredi 7 avril 2023 à 22h00 au dimanche 9 avril 2023 à 22h00

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230424-20230424-01DCC-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023

4) Prise en location des centres de loisirs et signature des conventions et avenants relatifs à ces locations

OBJET DE LA CONVENTION	PARTIES A LA CONVENTION	MONTANT DU LOYER	DATE DE SIGNATURE	DATE OU DUREE D'UTILISATION
Convention mise à disposition locaux et matériel Groupe scolaire	Mairie de Saint-Jean-sur-Veyle	Gratuit	07/04/2023	Du 8 au 22 avril 2023
Convention mise à disposition des équipements et matériels nécessaires pour restauration Accueil de Loisirs	Association de la cantine scolaire de Saint-Jean-sur-Veyle	Gratuit	07/04/2023	Du 8 au 21 avril 2023

5) Conclure et Signature des conventions et avenants conclus avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour le suivi des épandages des boues des stations d'épuration

OBJET DE LA CONVENTION	DATE OU DUREE	DATE DE SIGNATURE
Convention pour le suivi des épandages de boues de la lagune de Perrex	2023 et 2024	31/03/2023

Certifié exact et pour extrait conforme.
Le Président,

Christophe GREFFET



Certifié exécutoire

Affiché le : 28-04-23

Transmis en Préfecture le : 28-04-23

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20230424-20230424-01DCC-DE
Date de télétransmission : 28/04/2023
Date de réception préfecture : 28/04/2023